

DELIBERATION n° 08-12-2020
portant de quatre personnalités extérieures à l'établissement
pour siéger à titre personnel
au sein du Conseil d'administration

Réunion des membres élus et nommés du Conseil d'administration du 8 décembre 2020

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et D. 719-42 à D. 719-47-5 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2020-74 portant sur la procédure d'appel public à candidatures – personnalités extérieures du Conseil d'administration ;
Vu l'appel public à candidatures ;
Vu le procès-verbal des opérations électorales en date du 8 décembre 2020 ;

- *Considérant les 11 candidatures recevables au titre de la catégorie « personne assumant des fonctions de direction générale au sein de l'entreprise » ;*
- *Considérant les 5 candidatures recevables au titre de la catégorie « représentant-e des organisations représentatives des salariés » ;*
- *Considérant les 6 candidatures recevables au titre de la catégorie « représentant-e d'une entreprise de moins de cinq cents salariés » ;*
- *Considérant les 5 candidatures recevables au titre de la catégorie « représentant-e d'un établissement d'enseignement secondaire » ;*

- *Considérant que, selon l'article L. 712-3 II 1° et 2° du Code de l'éducation, ensemble les articles D. 719-42 à D. 719-47-5, la parité s'applique à l'ensemble des huit personnalités extérieures ; que figurent au titre des personnalités extérieures nommés trois femmes et un homme ;*
- *Considérant dès lors que pour assurer cette parité, la réunion des vingt-huit membres élus et quatre membres nommés doivent nécessairement procéder à la désignation d'une femme et de trois hommes appelés à siéger à titre personnel ;*
- *Considérant enfin que parmi les quatre personnalités extérieures désignées à titre personnel, l'une d'entre elle doit avoir la qualité d'ancien(ne) diplômé(e) de l'Université de La Réunion.*

Article 1^{er} : Principe des modalités de vote

§1 Dispositif

La réunion des vingt-huit membres élus et quatre nommés au Conseil d'administration approuve la proposition de l'administration de délibérer globalement sur le processus électoral.

§2 Décompte des voix

Nombre de présents : **30**
Nombre de représentés : **2**
Nombre de votants : **32**
 Nombre de OUI : **18**
 Nombre de NON : **14**
 Nombre d'abstention : **0**

Article 2 : Modalités de vote

§1 Dispositif

La réunion des vingt-huit membres élus et quatre nommés au Conseil d'administration approuve la proposition de l'administration de procéder à la désignation des quatre personnalités extérieures siégeant à titre personnel selon les trois règles suivantes :

1. Le vote est réalisé à bulletins secrets par catégorie (un scrutin par catégorie) ;
2. Le dépouillement de chaque urne correspondant à une catégorie est réalisé à la fin de toutes les opérations électorales, soit à l'issue des quatre scrutins.
3. La règle de majorité simple prévaudra pour tous les scrutins de désignation des personnalités extérieures lors de cette séance.

§2 Décompte des voix

Nombre de présents : **30**
 Nombre de représentés : **2**
 Nombre de votants : **32**
 Nombre de OUI : **18**
 Nombre de NON : **14**
 Nombre d'abstention : **0**

Article 3 : Processus d'élections des quatre personnalités extérieures

§1 Scrutin de la catégorie 1

Nombre de présents : **30**
 Nombre de représentés : **2**
 Nombre de votants : **32**

	Civilité	Prénom NOM	Suffrages obtenus
Catégorie 1 Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise	Monsieur	Yannick BEREZAIE	0
	Madame	Myriam BOULLAY	0
	Monsieur	Béatrice GOUYON	0
	Madame	Grégory GRONDIN	0
	Monsieur	Jean-Marie LE BOURVELLEC	0
	Madame	Jeanne LOYHER	16
	Monsieur	Radja MARDAYE	0
	Monsieur	Marie-Georges PARASSOURAMIN	0
	Monsieur	Charles PERRAULT	0
	Monsieur	Pascal THIAW-KINE	16
	Monsieur	Sébastien THIOLICA	0

§2 Scrutin de la catégorie 2

Nombre de présents : **30**
 Nombre de représentés : **2**
 Nombre de votants : **32**

Catégorie 2 Représentant(e) des organisations représentatives des salariés	Civilité	Prénom NOM	Suffrages obtenus
	Monsieur	Joël DE PALMAS	0
	Monsieur	Éric DIJOUX	14
	Monsieur	Karl MAILLOT	18
	Madame	Maryse NIFAUT-CHAVRIACOUTY	0
	Monsieur	Mike SIHOU	0

§3 Scrutin de la catégorie 3

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 2
Nombre de votants : 32

Catégorie 3 <i>Représentant(e) d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés</i>	Civilité	Prénom NOM	Suffrages obtenus
	Madame	Myriam BOULLAY	15
	Madame	Beatrice GUYON	0
	Monsieur	Marc HONORE	17
	Monsieur	Jean-Marie LE BOURVELLEC	0
	Monsieur	Charles PERRAULT	0
	Monsieur	Sébastien THIOLICA	0

§4 Scrutin de la catégorie 4

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 2
Nombre de votants : 32

Catégorie 4 <i>Représentant(e) d'un établissement d'enseignement secondaire</i>	Civilité	Prénom NOM	Suffrages obtenus
	Monsieur	Maurice BERNE	0
	Monsieur	Jean-Charles BUET	15
	Madame	Catherine LE GUILLOUX	0
	Madame	Murielle SUBRERO	0
	Monsieur	Gilbert VIELLEUSE	17

§5 Scrutin de départage de la catégorie 1

Compte-tenu de l'égalité constatée pour la catégorie 1 et de la délibération 2020-74 du Conseil d'administration de l'Université de La Réunion, qui dispose que « la règle de parité peut, le cas échéant, emporter la désignation d'office d'une candidature », le Président de séance soumet au vote la proposition de désigner d'office Madame Jeanne LOYHER au titre du critère de parité :

Vote de départage de la catégorie 1	SUFFRAGES OBTENUS	
	POUR	CONTRE
Adoption de la candidature de madame Jeanne LOYHER	18	14

Article 4 : Proclamation des résultats de l'élection des quatre personnalités extérieures

§1 Le Président de séance constate que les scrutins conduisent :

- Au respect de la parité sur l'ensemble du collège des extérieurs ;
- Au respect de la condition d'ancien diplômé de l'Université de La Réunion ;

§2 Les membres élus et nommés du Conseil d'administration retenus à l'issue d'un vote à bulletins secrets les candidatures suivantes :

Madame LOYHER Jeanne, Directrice des sociétés de dialyse Océan Indien du groupe Clinifutur, Directrice Générale d'ENOVA, au titre de la catégorie : « *une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise* » ;

Monsieur MAILLOT Karl, Secrétaire Général Adjoint de la CFDT Réunion, ancien diplômé de l'Université de La Réunion, au titre de la catégorie : « *un représentant des organisations représentatives des salariés* » ;

Monsieur HONORE Marc, Directeur de la société par actions simplifiée SOLUTECH, au titre de la catégorie : « *un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés* » ;

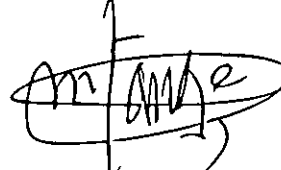
Monsieur VIELLEUSE Gilbert, Proviseur lycée professionnel Jean Perrin, ancien diplômé de l'Université de La Réunion au titre de la catégorie : « *un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire* ».

Article 5 : Publicité et exécution

La Direction générale des services est chargée de la publicité et de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée au siège de l'Etablissement et au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis le **8 décembre 2020**

Le Président de séance
**Doyen d'âge des membres élus
au Conseil d'administration**



Pr. Jean-Michel JAUZE